

## Isolant Suprême Vulcanisé

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Isolant Suprême Vulcanisé
<b>Autres moyens d'identification</b>	COUCHE ANTIROUILLE DU CHASSIS
<b>Autres identifications</b>	SKU# 160/162/163
<b>Famille du produit</b>	Sous-couche d'asphalte
<b>Usage recommandé</b>	Voir la fiche de données techniques.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Voir la fiche de données techniques.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	SWT Group, 1591 Kildare Road, Windsor, ON, N8W 2W2, Canada, 519-967-0020
<b>Identificateur du fournisseur</b>	The Walker Group Manufacturing Inc., 3 Pullman Court, Toronto, Ontario, M1X1E4, 416-412-2970
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Walker Group Manufacturing Inc., 416-412-2970 CANUTEC, 24 HR. Emergency Tel #613-996-6666 SWT Group , 519-967-0020

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Hazard Communication Standard des États-Unis (HCS 2012).

#### Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Liquide et vapeur inflammables.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de prudence :

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

FDS No. : 0147

Page 01 de 09

**Prévention :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer brouillards, vapeurs, aérosols.  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau.  
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'incendie : Utiliser poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée ou brouillard d'eau, mousse extinctrice appropriée pour l'extinction.

**Stockage :**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Élimination :**

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Asphalt (Bitumen) fume	8052-42-4	50 - 75	Pas disponible	Asphalt (petroleum) fumes
Methanol	67-56-1	0.9 - 1.5	Pas disponible	Methyl alcohol
Solvant naphtha (petroleum), medium aliph.	64742-88-7	25 - 50	Pas disponible	Medium Aliphatic Hydrocarbon

**Notes**

Concentrations sont exprimées en % poids/poids. L'identité spécifique du produit chimique et/ou le pourcentage exact entrant dans sa composition (concentration) n'a pas été divulgué en raison du secret commercial.

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

**Mesures de premiers soins**

**Inhalation**

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 02 de 09

### Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

### Ingestion

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau.

### Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation : peut irriter le nez et la gorge. Les symptômes peuvent comprendre la toux, la suffocation, l'essoufflement, la respiration difficile ou rapide et le sifflement. Peut affecter le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. En cas de contact avec les yeux : peut causer une irritation modérée à sévère. Les symptômes peuvent comprendre une légère rougeur et de la douleur. En cas d'ingestion : peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Organes cibles

Système nerveux, système respiratoire, poumons, système digestif, yeux, peau.

#### Instructions particulières

Surveiller la fonction respiratoire. Surveiller la fonction du système nerveux.

#### Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Troubles des yeux, troubles du système nerveux, troubles respiratoires, troubles cutanés. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

#### Agents extincteurs inappropriés

N'utilisez pas d'agents halogénés.

### Dangers spécifiques du produit

Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète. Un vêtement pour la protection chimique (p. ex. vêtement anti-éclaboussure) et un APRA à pression positive pourraient être nécessaires. Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 03 de 09

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant.

### Précautions relatives à l'environnement

S'assurer que le produit déversé s'infiltré dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Ne pas utiliser d'absorbants. Contenir le déversement au moyen de matières non combustibles comme la vermiculite, la terre ou le sable. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Endiguer le produit déversé afin de prévenir le ruissellement. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

### Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter de respirer ce produit. Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Mettre à la masse et à la terre les équipements. Les pinces de mise à la terre doivent être en contact avec le métal nu. Éviter les chocs, la friction ou les impacts. Ne pas glisser, traîner ni laisser tomber les récipients. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Bien ventiler les fûts afin d'empêcher l'accumulation de pression. Ne pas manipuler les fûts qui sont gonflés. Communiquer avec le superviseur pour obtenir des conseils.

### Dispositions générales relatives à l'hygiène

NE PAS fumer sur les lieux de travail. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail. Bien laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire. Voir la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé, sécuritaire et isolée des zones de travail. Réserver l'accès au personnel autorisé. Des mesures d'ingénierie sont habituellement nécessaires dans la zone du stockage afin de se protéger contre les risques posés par les produits. Examiner la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir d'autres renseignements. Protéger des conditions énumérées à la rubrique Conditions à éviter de la Section 10 (Stabilité et réactivité). Mettre à la masse et à la terre les équipements. Les pinces de mise à la terre doivent être en contact avec le métal nu. Ventiler les fûts afin de prévenir l'accumulation de pression. Ne pas toucher aux fûts qui sont gonflés. Obtenir l'avis d'un expert. Vider les récipients qui pourraient contenir des résidus dangereux. Les stocker séparément et bien fermés. Prendre toutes les précautions indiquées dans la présente fiche de données de sécurité. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 04 de 09

**Paramètres de contrôle**

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Solvant naphtha (petroleum), medium aliph.	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
Methanol	200 ppm	250 ppm Peau	200 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Asphalt (Bitumen) fume	0.5 mg/m3	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Fournir une ventilation d'échappement ou autres mesures d'ingénierie pour garder les concentrations de vapeurs dans l'air inférieures au valeur de seuil limite.

**Mesures de protection individuelle****Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection de la peau**

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

**Protection des voies respiratoires**

Ventilation à la source recommandée si le produit est sous forme de brouillard ou employé dans un espace clos, ou si on dépasse la limite TLV. Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Propriétés physiques et chimiques de base**

<b>Apparence</b>	Liquide visqueuse noir sombre.
<b>Odeur</b>	De type solvanté
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	82 °C (180 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 38 °C (100 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	7% (supérieure); 1% (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	0.959 à 25 °C (77 °F)
<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	253 °C (487 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 05 de 09

**Viscosité** Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

**Autres informations**

**État physique** Liquide

**Densité en vrac** Pas disponible

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique**

Habituellement stable.

**Risque de réactions dangereuses**

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

**Conditions à éviter**

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

**Matériaux incompatibles**

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), halogènes (p. ex. chlore).

**Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes très toxiques et inflammables.

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'exposition probables**

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

**Toxicité aiguë**

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Solvant naphtha (pétroleum), medium aliph.	> 5.28 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	3000 mg/kg (lapin)
Methanol	64000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	143 mg/kg	15800 mg/kg (lapin)
Asphalt (Bitumen) fume	> 94.4 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg (lapin)

**Corrosion/Irritation cutanée**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**

**Inhalation**

Aucun renseignement trouvé.

**Absorption par la peau**

Aucun renseignement trouvé.

**Ingestion**

Aucun renseignement trouvé.

**Danger par aspiration**

Aucun renseignement trouvé.

**Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente  
version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 06 de 09

Risque présumé d'effets graves pour les organes selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Solvant naphtha (pétroleum), medium aliph.	Groupe 3	Non listée	Non listée	Non listée
Methanol	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée
Asphalt (Bitumen) fume	Non listée	A4	Non listée	Non listée

N'est pas réputé cancérogène.

Signification des abréviations

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain. ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

#### Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

#### Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

### Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Solvant naphtha (pétroleum), medium aliph.	800 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)	450 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (algue); 96 heures)	Pas disponible
Methanol	28100 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)	Pas disponible	16.912 mg/L (96 heures)
Asphalt (Bitumen) fume	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 07 de 09

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

### **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

#### **Les méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de données de sécurité.

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

### **SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

#### **Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

#### **Canada**

##### **Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

#### **États-Unis**

##### **Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

##### **Autres listes réglementaires des É-U**

SARA Title III - Section 311/312. (Methanol) California Proposition 65. (Methanol) New Jersey Right To Know. (Methanol). (Asphalt (Bitumen) fume). (Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.) Pennsylvania Right To Know. (Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.). (Methanol). (Asphalt (Bitumen) fume)

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Date de préparation** le 01 juin, 2018

**Date de la plus récente version révisée** le 10 juillet, 2018

**Indicateurs de** Date de préparation.

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 08 de 09



**révision****Signification des  
abréviations**

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA® = AIHA®  
Guideline Foundation HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre  
International de Recherche sur le Cancer  
NFPA = National Fire Protection Association NTP = National Toxicology Program NIOSH =  
National Institute for Occupational Safety and Health OSHA = Occupational Safety and Health  
Administration des États-Unis  
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

**Références**

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le  
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket  
Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien  
d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

---

Identificateur du produit : Isolant Suprême Vulcanisé - Ver. 2

FDS No. : 0147

Date de préparation : le 01 juin, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 10 juillet, 2018

Page 09 de 09